

Les chevaux de trait doivent avoir le pas allongé, attendu que le pas est leur allure ordinaire; en marchant, ils ne doivent rencontrer ni leurs sabots ni leurs jarrots: l'excès contraire est un défaut plus grand encore; enfin le cheval bien fait plaît, est agréable à la vue, quelle qu'en soit d'ailleurs la race, l'espèce, la variété.

Choses et autres.

Beurrerie et fromagerie à Ste Anne de la Pocatière.—Nous apprenons avec plaisir que M. François Gendron, propriétaire d'une fromagerie établie à St Anne de la Pocatière depuis plusieurs années, et qu'il dirige avec le plus grand succès, doit établir une beurrerie: ce qui lui permettra de fabriquer alternativement le beurre et le fromage suivant que le permettront les besoins de ces produits et les prix qu'ils commanderont sur les marchés pour l'exportation à l'étranger.

M. Gendron nous a informé lui-même que pour la fabrication du beurre et du fromage, il devra faire usage des instruments modernes les plus perfectionnés, qui lui permettront d'offrir sur les marchés des produits qui ne laisseront rien à désirer sous le rapport de la qualité et de la bonne conservation.

Un fromager parfaitement entendu dans la fabrication du beurre et du fromage, pouvant donner de bonnes recommandations et un brevet de capacité comme fabricant de beurre et de fromage par les procédés les plus modernes, trouvera de l'emploi en s'adressant à M. François Gendron, à Ste Anne de la Pocatière.

Deux jeunes gens pourront obtenir de l'emploi comme apprentis pour la fabrication du beurre et du fromage, en s'adressant à M. François Gendron.

Source de la richesse nationale.—La plus importante des industries est sans doute l'agriculture, puisque c'est d'elle que nous viennent les matières premières qui alimentent les autres industries, et que c'est elle qui est la mère nourricière de l'humanité et de tout ce qui a vie.

Eh bien, nous le demandons, cette source inépuisable de richesses est-elle au niveau de son importance? L'agriculture ne laisse-t-elle rien à désirer? Peut-on dire qu'elle est sans besoins, que l'on satisfait à toutes ses nécessités et même aux plus urgentes? Ne serait-il pas possible en l'aidant, quoique faiblement, d'augmenter ses produits? De faibles secours soit pour le défrichement de nos terres, soit pour nous apprendre à mieux cultiver et nous faire par là aimer davantage la culture au lieu de la considérer comme un pis-aller, amélioreraient davantage notre culture et finiraient par la rendre prospère. La prospérité de l'agriculture serait non-seulement dans l'intérêt des masses, mais aussi dans celui du trésor public qui aurait contribué au bien-être de la classe agricole.

RECETTES

Recette contre les maux d'yeux.

Nous nous faisons un devoir de livrer à la publicité la composition si facile d'un onguent dont les effets merveilleux ont été expérimentés depuis de longues années.

Achetez chez un pharmacien $\frac{1}{2}$ d'once de précipité rouge; c'est ainsi que se nomme vulgairement le protoxyde de mercure. Cela pourra vous coûter une quinzaine de centins.

Procurez-vous une demi-livre de beurre tout frais battu et surtout non salé. Étendez-le en l'applatissant dans une assiette. Saupoudrez avec le précipité, de manière à couvrir la surface le plus uniformément possible. Pétrissez le tout dans l'assiette, au moyen d'une cuillère de bois toute neuve ou de quelque autre ustensile de bois, de verre ou de faïence. Tout contact d'objet en métal serait nuisible. Cette opération nécessite le plus grand soin, afin qu'aucune parcelle du précipité ne reste visible, mais qu'il soit complètement uni au beurre, qui prendra une belle teinte couleur chair.

Conservez ensuite cet onguent soit dans un verre, soit dans tout autre vase de faïence, ou mieux peut-être dans divers petits pots qu'on prendra tour à tour suivant le besoin.

L'emploi de cet onguent est des plus facile: prendre gros comme un grain de blé avec le dessus de l'ongle bien propre, l'introduire dans le coin de la paupière vers le nez, et amener

lentement cette parcelle vers l'autre coin. L'œil devra rester légèrement entr'ouvert, de manière à ce que l'onguent puisse pénétrer sous les paupières. Une sensation désagréable, mais très supportable, se produira, et c'est ainsi qu'on pourra juger que l'onguent opère son bon effet. Avoir soin de laisser pleurer l'œil sans le froter.

Des centaines de personnes ont été guéries, en un ou deux jours, des maux d'yeux les plus invétérés, rien qu'en faisant quatre à six fois usage de ce remède. Nous recommandons de nouveau une très grande propreté, tant dans l'usage que dans la conservation de cet onguent.—*La Campagne.*

Moyen de détruire les poux chez les bêtes à cornes.

Un correspondant du *Country Gentleman* indique le moyen suivant pour détruire les poux chez ses bêtes à cornes qui est le meilleur qu'il ait essayé. Prenez, dit-il, une étrille ou une cardé avec laquelle vous frotterez l'animal afin de soulever le poil autant qu'il vous sera possible, puis saupoudrez avec du souffre afin que celui-ci pénétre bien dans le poil. Il faudra à peu près une livre de souffre par chaque animal. Vous pouvez répéter cette opération une semaine après." Ce correspondant dit qu'il a fait usage de jus de tabac, de savonnure et du lait de beurre, du souffre mêlé à de l'huile et autres moyens, mais jamais il n'a obtenu plus de satisfaction qu'avec du souffre en poudre.

Colle de pommes de terre.

Prenez une livre de pommes de terre crues lavez les et rapez-les dans deux pintes d'eau froide, faites bouillir en tournant toujours. Laissez ensuite mijoter quelques minutes, retirez du feu et ajoutez y une demi-once d'ail pulvérisé que que vous introduisez peu à peu en tournant toujours.

Rendre la colle forte liquide.

La colle forte, rendue liquide par l'addition du vinaigre ou de l'alcool, demeure toujours liquide et se garde longtemps. On peut l'employer froide.

Rendre la colle de farine plus forte.

On rend la colle de farine pour coller les papiers de tenture (tapisserie) beaucoup plus forte en y ajoutant de l'ail haché ou écrasé, qu'on fait cuire en même temps que la farine.

CANADA, }
PROVINCE DE QUEBEC, }
District de Kamouraska } Pour le District de Kamouraska.

No. 8006.

(En vacance.)

Le onze mars mil huit cent quatre-vingt sept.

JOSEPH RIOUX, Marchand, des Trois-Pistoles, Demandeur,

vs.

JOSEPH PLOURDE, Cultivateur, ci-devant de St-Jean de Dieu, et actuellement absent de cette Province, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître sous deux mois:

P. LANGLAIS,

G. C. C.

24 mars 1887.

A VENDRE

BETAIL AYRSHIRE,

COCHONS BERKSHIRES,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,

16, Rue St Jacques, MONTREAL